



Vol. XXXIII — No 28

Ottawa, 19 juillet 1957

## PAS DE VACANCES POUR LES GREVISTES D'ARVIDA

Les travailleurs de l'aluminium d'Arvida ne sont pas en vacances et n'ont pas reçu non plus leur paie de vacances par suite du refus de la compagnie de les payer avant la fin du conflit.

Par contre, depuis le début de juillet, c'est la période des vacances pour une ou deux semaines pour la grande majorité des travailleurs. C'est aussi une période pendant laquelle les assemblées syndicales sont contremandées.

Cela peut-il expliquer le ralentissement dans les souscriptions au Fonds de Solidarité syndicale? Ou bien, nos syndicats croient-ils que la grève va prendre fin bientôt par suite de la médiation qui se poursuit à Québec?

Le conflit ne sera résolu en faveur des travailleurs que lorsque la compagnie se rendra compte que les grévistes, avec l'appui de tout le mouvement, sont décidés à faire la grève jusqu'à la victoire totale.

Ce n'est donc pas temps de se bercer d'illusions, de se relâcher. Au contraire, tirons ensemble et démontrons à l'Aluminium Co. que toute la CTCC et ses corps affiliés sont avec les grévistes. Que les entrées de la semaine prochaine nous indiquent la détermination de tous d'atteindre au plus tôt l'objectif de \$500,000.00!

# Tout espoir de règlement n'est pas perdu à Arvida

Pour la troisième semaine consécutive, les représentants des grévistes de l'aluminium d'Arvida et ceux de l'Aluminium Co. sont à la recherche d'une formule d'entente dans les bureaux du ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette.

Au moment de livrer notre copie à l'imprimeur, mardi, aucun communiqué officiel n'avait été émis par les parties concernant la tournure des pourparlers.

Mais la durée de la médiation, la fréquence des séances de même que le silence des deux parties permettent d'entrevoir une solution probable du conflit à une brève échéance.

L'on sait que ce conflit dure depuis 60 jours et qu'il implique environ 6,500 employés des alumineries d'Arvida et qu'il a occasionné la mise à pied de centaines d'employés de bureau de la compagnie à Arvida pour la durée du conflit.

A ce sujet, le conseil arbi-

tral de la Commission d'assurance-chômage de Chicoutimi vient de décider que les 300 employés de bureau récemment mis à pied n'ont pas droit aux prestations.

La majorité des membres du tribunal a déclaré que les commis de bureau étaient disqualifiés parce qu'ils étaient intéressés dans le différend.

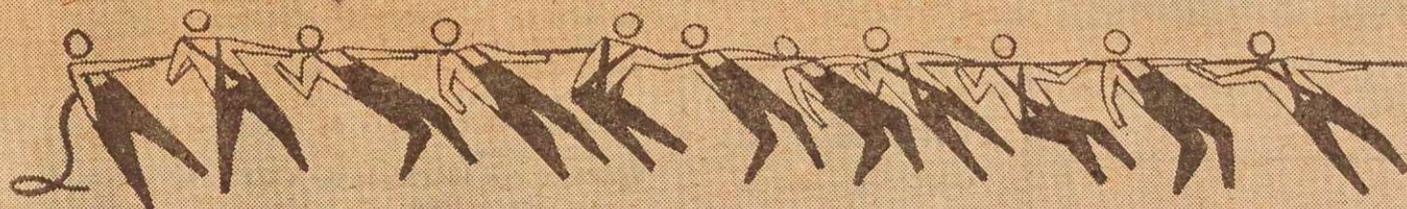
#### Des protestations

La semaine dernière, quelque 1,500 grévistes de Chicoutimi ont manifesté dans les rues de la ville en arborant des pancartes et en demandant aux professionnels et aux marchands de ne pas tenter des procédures judiciaires contre les grévistes durant la grève. Cette manifestation spontanée qui n'a donné lieu à aucun incident disgracieux avait été organisée parce

que deux avocats ainsi qu'un garagiste avaient intenté des poursuites contre des grévistes.

Sur les pancartes qu'arboraient les grévistes, on pouvait lire par exemple: MM. les avocats et les proprios, attendez après la grève — Laissez-nous vivre si vous voulez survivre — Laissez les grévistes en paix; ces slogans indiquent bien la solidarité des travailleurs de l'aluminium qui comprennent qu'ils sont à la base de l'économie de la région; ils manifestent aussi une décision bien arrêtée de ne pas se laisser intimider par qui que ce soit.

Entretiens, on annonce que la souscription organisée dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour venir en aide aux grévistes a atteint la somme de plus de \$100,000; cette somme provient des syndicats affiliés au Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean.



## TIRONS ENSEMBLE ...

SAINT-HYACINTHE

# OBJECTIF DE \$20,000 AU CONSEIL CENTRAL

Le Conseil central de St-Hyacinthe qui groupe quelque 3,500 travailleurs de la ville et de la région vient de se fixer un objectif de \$20,000 à atteindre pour aider les grévistes de l'aluminium. C'est ce qui a été décidé par le Conseil central de l'endroit et expliqué aux membres au cours d'une assemblée spéciale tenue mardi soir dernier.

Les représentants syndicaux ont décidé de convoquer des assemblées de leur syndicat afin de leur demander de souscrire au Fonds de défense professionnelle tandis que des comités ont été mis sur pied pour organiser la vente des Bons de Solidarité syndicale et des boutons-insignes.

Un communiqué, qui a été adressé à tous les syndicats de la région, fait état des principales revendications des travailleurs de l'aluminium et assure ces derniers de l'appui du Conseil central. Il demande à tous les syndiqués de faire leur part pour assurer le succès de cette souscription.

## COMBIEN DE PROFIT A LA PENMANS?

Un événement peu banal lors de la dernière assemblée annuelle des actionnaires de la Cie Penmans (fabricant important des textiles) a mis en relief une question dont nous traitons si souvent dans ces pages. Il s'agit, évidemment, de savoir le VRAI montant des profits d'une entreprise, ce qui ne correspond pas, nécessairement, au chiffre publié dans le rapport annuel.

Dans le cas de la Penmans, un groupe de "rebelles" parmi les actionnaires ont mis en question les chiffres des profits dans le Rapport pour 1956. Ils prétendaient que le profit net, APRES taxes, accuserait, en réalité, \$734,197, soit \$3.46 par action ordinaire, et non pas \$436,178, soit \$1.92 par action (après déduction faite pour dividendes sur les actions privilégiées) comme la compagnie le rapportait dans son bilan officiel.

Les actionnaires "rebelles" ont déclaré que "les directeurs avaient fait diminuer, dans le bilan publié, le chiffre du profit en déduisant des profits, plutôt que du surplus accumulé, les montants suivants: \$200,000 pour remplacement d'immeubles et d'outillage (en plus de \$220,374 pour fins de dépréciation ce qui est déjà le maximum permis par le Fisc), et \$98,845 par rapport à la baisse dans le prix du marché des valeurs mobilières". (Montreal Gazette, 1er mai 1957)

Inutile de dire que si on trouvait de telles informations détaillées dans tous les bilans publiés, on serait plus en mesure de connaître la vraie situation quant aux profits et ressources financières des compagnies.

(Renseignements Ouvriers)

### Drummondville

Lors d'élections syndicales tenues dernièrement, M. Bruno Beaudoin a été élu président du Conseil central de Drummondville. M. Philias Dionne agissait comme président d'élections tandis que M. Roger McGinnis remplissait la fonction de secrétaire. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Bertrand Lachance, 1er vice-président; Rodrigue Duguay, 2e vice-président; Roger Nolin, secrétaire-archiviste; Robert Fafard, assistant-secrétaire-archiviste; Emilien Ouellette, trésorier; G. St-Louis, assistant-trésorier; Germain Picoton, gendarme.



M. Bruno BEAUDOIN, élu président du Conseil central de Drummondville

**Encouragez nos  
ANNONCEURS**



Ci-dessus le Comité exécutif de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier dont le trésorier remet un chèque de \$20,000.00 à M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, pour aider les grévistes d'Arvida.

### MONTMAGNY

# Augmentation de 10 à 15c l'heure dans le Bois ouvré

## Camp de vacances pour les jeunes travailleurs

La Jeunesse Ouvrière Catholique de Montréal vient de lancer une invitation aux jeunes travailleurs de 15 à 22 ans qui pourront bénéficier du grand air et de conditions idéales pour prendre des vacances, au Lac Legault, tout près de St-Donat.

Ce camp qui appartient à la JOC de Montréal est ouvert exclusivement aux jeunes travailleurs qui sont désireux de prendre une bonne détente et de pratiquer leurs sports favoris: alpinisme, cours de natation, balle-molle, excursion, etc.

Les réservations peuvent se faire jusqu'au 10 août. Pour de plus amples informations, téléphoner à AV. 8-4261 ou se présenter au local de la Jeunesse Ouvrière Catholique, 1207 St-André, à Montréal.

Le conflit de travail qui sévissait à Montmagny entre le Syndicat des Employés du Bois ouvré et les Industries Collins de Montmagny a été réglé dans trois des quatre usines en cause.

M. René Harmegnies, organisateur de la C.T.C.C., nous déclare que les contrats de travail comportant des augmentations générales de salaires variant de dix à quinze cents l'heure, réparties sur une période de deux ans, ont été obtenues aux usines Collins Lumber and Sons Veneer, Collins Lumber et Gérard Col-

lins Inc.

Les contrats stipulent également cinq fêtes chômées payées et une formule de sécurité d'atelier syndical imparfait.

En ce qui regarde Montmagny Furniture, il y aura intervention du Service de Conciliation provincial ces jours-ci pour tenter là aussi un règlement.

## Liste des souscriptions de la semaine se terminant le 12 juillet

Voici la liste des différents organismes affiliés à la CTCC, fédérations, conseils centraux et syndicats affiliés, qui ont souscrit, au cours de la semaine se terminant le 12 juillet, au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC, en vue de soutenir les grévistes de l'aluminium:

Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal	\$ 10,000.00
Syndicat National du Vêtement de Victoriaville	10,000.00
Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami	1,300.00
Syndicat des Travailleurs des Produits chimiques de McMasterville	3,000.00
Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment	1,000.00
Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal	1,000.00
Synd. Cath. féminin des Services Hospitaliers de Québec	1,000.00
Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada	3,000.00
Syndicat des Employés du Carborundum de Shawinigan	500.00
<b>Total de la semaine</b>	<b>\$ 30,800.00</b>
<b>Report de la semaine précédente</b>	<b>\$245,000.00</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>\$275,800.00</b>

### Fernand Pion

Courtier d'assurances  
590 CADILLAC, Montréal (5)  
Tél.: bureau, VL 9-2121  
domicile, CL 9-2839

# La Fédération groupe 55 syndicats affiliés

**Augmentation des effectifs de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires au cours de l'année écoulée — Nombreuses questions d'ordre professionnel discutées**

Le rapport présenté par le secrétaire de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada indique que cette Fédération groupe actuellement 54 syndicats affiliés représentant 6,034 membres, soit 469 de plus que l'an dernier. Par ailleurs, le congrès a accepté la demande d'affiliation d'un nouveau syndicat, soit celui des employés municipaux de Matane.

Il est donc permis de dire qu'au point de vue représentation, cette fédération bien que faible numériquement, peut exercer une grande influence sur les congrès de la CTCC.

Au cours de l'année écoulée, 9 nouveaux syndicats ont été affiliés à la Fédération.

Par ailleurs, le rapport du secrétaire indique également que les employés des corporations municipales et scolaires ont bénéficié largement des services rendus par la Fédération puisque 26 conventions collectives ont été conclues au cours de l'année, avec des avantages appréciables pour les salariés.

## Les sentences arbitrales

Les nombreux problèmes d'ordre professionnel discutés au congrès indiquent cependant que la Fédération et ses syndicats affiliés ont de lourdes tâches à abattre avant d'obtenir satisfaction.

Le président de la Fédération, M. René Bélanger ainsi que le secrétaire, M. Perron, ont longuement fait état de ces difficultés dans leur rapport respectif; par

ailleurs plusieurs résolutions étudiées par les congressistes portaient également sur les principaux problèmes qui confrontent la Fédération et ses syndicats affiliés.

## Les sentences arbitrales

La Fédération a protesté contre la lenteur des procédures dans les deux causes intentées par la Fédération contre les villes de Sherbrooke et de Jonquière qui refusent d'exécuter les sentences arbitrales.

Le congrès a adopté une résolution priant le gouvernement de nommer plus de juges afin que la justice soit rendue d'une façon plus expéditive.

## La juridiction des tribunaux

Le congrès a également adopté une résolution demandant à la Fédération de poursuivre ses démarches en vue de présenter un mémoire au Ministre des Affaires municipales concernant toutes les difficultés rencontrées par les syndicats lors des négociations et des arbitrages. Dans ce mémoire, il sera également question de la juridiction des tribunaux d'arbitrage.

Dans son rapport, M. Bélanger, mentionnant le cas de l'arbitrage de plus de 60 griefs à Québec, a déclaré que le juge Lemay s'était réfugié derrière certaines objections d'ordre légal pour rejeter les griefs des employés.

"Il s'agit là, dit M. Bélanger, d'un grave abus de pouvoir de la part de ce tribunal. Quand des problèmes se posent et que des conflits s'élèvent, il faut trouver les moyens de les régler et non pas éviter de leur trouver une

(Suite à la page 6)

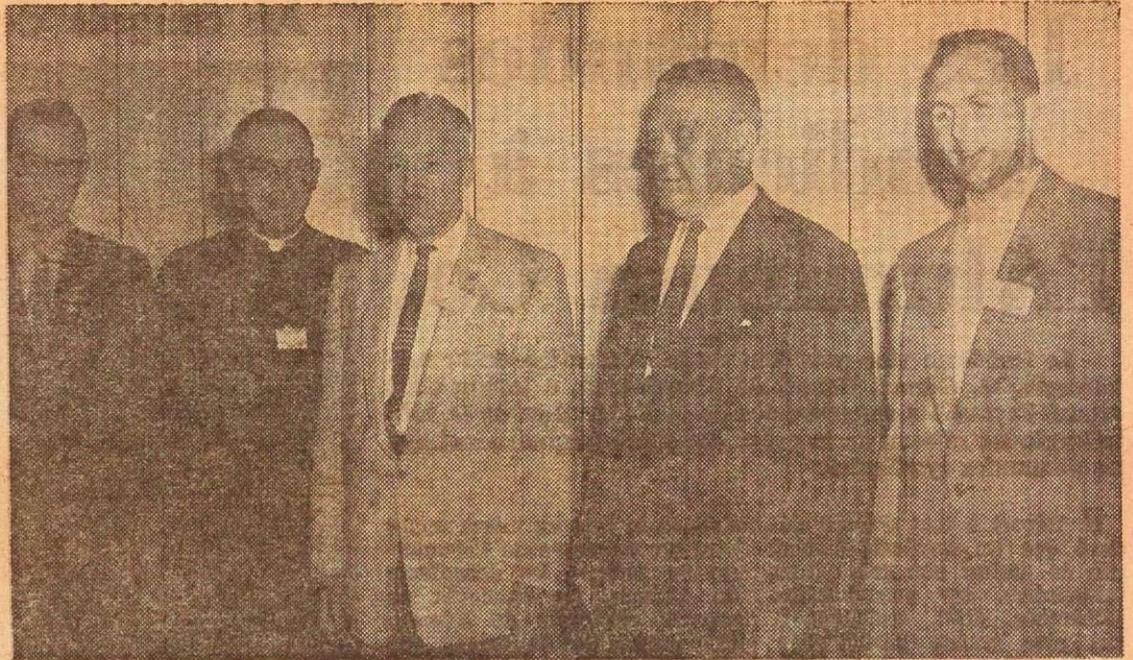


Photo prise lors de l'ouverture du congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada à Québec, jeudi dernier. On remarque, de gauche à droite, M. André Roy, président du Conseil central de Québec; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC; René Bélanger, président de la Fédération; M. J. Bédard, représentant le maire de Québec; M. René Perron, secrétaire de la Fédération.

## Au congrès des employés municipaux

# Opposition à l'affiliation de la CTCC au CTC et aux réformes de structures

**La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires dont le congrès avait lieu à Québec en fin de semaine dernière a endossé l'attitude de ses officiers et de son Bureau fédéral au sujet de l'affiliation de la CTCC au CTC et des projets de réformes et de structures de la CTCC.**

**Le congrès a également rejeté les recommandations de la CTCC concernant la politique d'organisation.**

Concernant l'affiliation, le congrès de la Fédération a adopté une résolution demandant à la CTCC de ne pas prendre de décision définitive à ce sujet avant que l'Épiscopat n'ait pris connaissance du projet d'affiliation et qu'il n'ait donné son avis sur le sujet.

Par ailleurs, sur le plan pratique, le rapport de M. René Bélanger qui a été adopté au congrès, met en doute l'efficacité de la formule au sujet de l'unité syndicale et de la défense des droits des travailleurs.

Le président de la Fédération a déclaré que les grandes unions américaines et canadiennes à l'intérieur du CTC vivent dans un état d'absolue indépendance et que c'est s'illusionner de croire que l'affiliation de la CTCC va contribuer à rendre plus efficace et plus concrète l'unité des travailleurs.

Par ailleurs, il a mis en doute l'efficacité de la formule pour créer un mouvement syndical typiquement canadien: "la grande majorité des éléments qui constituent le Congrès du Travail du Canada y adhèrent par l'intermédiaire de sections ou de locaux que les unions américaines tiennent bien en main à l'heure actuelle.

Quant à l'efficacité et aux services rendus aux travailleurs, M. Bélanger a déclaré qu'il "ne fait pas de doute que la CTCC, dans son secteur d'activité, a battu la

marche dans ce domaine et qu'elle a été à la pointe du progrès tant par la compétence de ses permanents au point de vue technique que par leur goût de la recherche."

## Les réformes de structures

La Fédération a pris position contre la centralisation sous toutes ses formes, ce qui signifie qu'elle est opposée à l'unification des services, sous l'autorité de la CTCC ainsi que le veulent les deux projets qui seront étudiés en septembre prochain par le congrès de la CTCC.

Par ailleurs, la Fédération croit en la possibilité de fusion de certaines fédérations, mais cette fusion ne pourrait se faire qu'avec le consentement des parties intéressées; par ailleurs, elle croit que les affiliations des syndicats aux conseils centraux et aux fédérations doivent être obligatoires.

## Politique en matière d'organisation

La Fédération a aussi rejeté les recommandations de la CTCC lui demandant de faire sienne la politique adoptée par le Bureau confédéral en matière d'organisation.

L'on sait que cette politique définie en janvier dernier préconisait l'organisation des travailleurs non syndiqués, l'organisation "en temps opportun" des syndicats de boutique, mais manifestait son opposition aux

(Suite à la page 6)

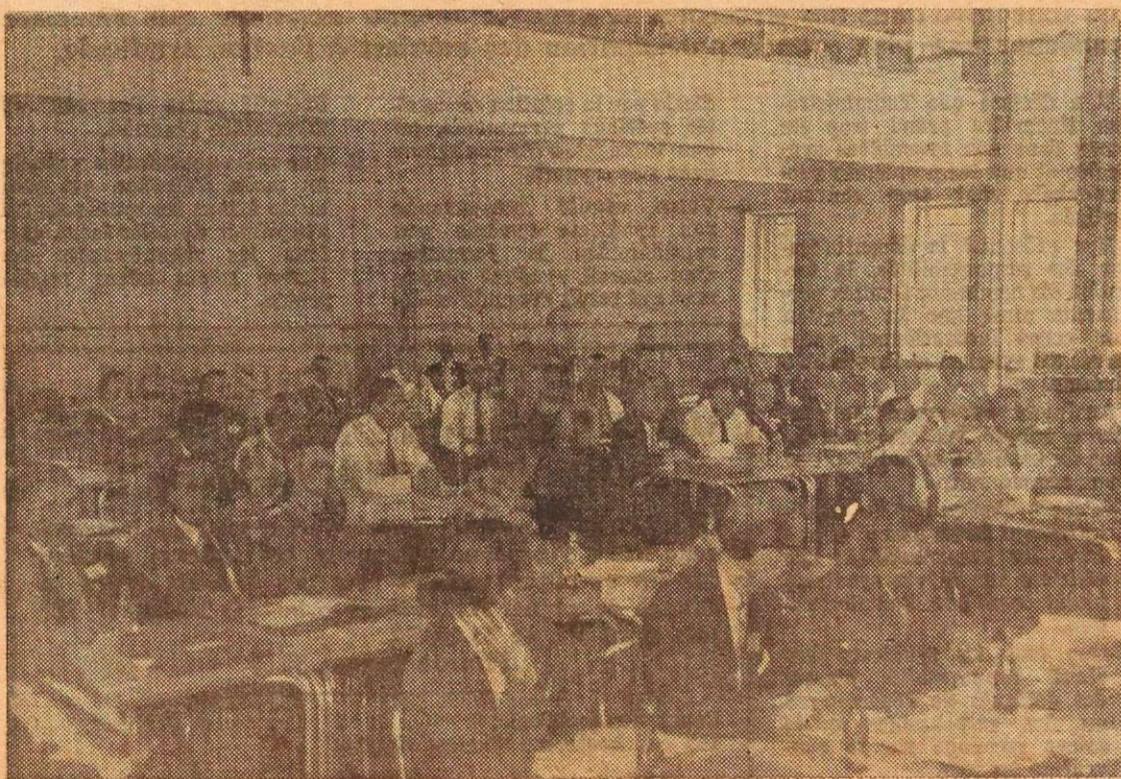


Photo prise au moment où M. Amédée Parent, vice-président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires et représentant le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, exposait les griefs de son syndicat contre la Fédération. L'on sait que la Fédération avait refusé d'endosser l'attitude du syndicat lors des négociations avec la ville de Montréal.

# Les demandes syndicales à l'Aluminum Co.

Le troisième vice-président de la Fédération de la métallurgie, M. Gérard Hébert de Shawinigan, a longuement exposé devant les congressistes de la Fédération de la métallurgie les raisons de la grève dans l'aluminium ainsi que les demandes syndicales.

M. Hébert a tout d'abord déclaré que les syndicats étaient loin de désirer une grève dans l'aluminium. Les amendements recherchés, dit-il, tendaient à une plus grande participation des travailleurs dans l'entreprise.

Cette participation se manifestera, ajouta-t-il, par un meilleur respect des travailleurs sur les clauses que l'on nomme "de principe", comme l'ancienneté, les droits de la gérance, l'évaluation des tâches, etc. Cette participation se fera aussi par un plus grand revenu des travailleurs, pris à même la prospérité formidable de l'entreprise.

Après avoir tracé le tableau de la gigantesque organisation de l'Aluminum Ltd, M. Hébert souligne que toutes les filiales n'ont qu'un but: produire de l'aluminium qui est vendu à un prix unique partout; par contre, les travailleurs des diverses filiales sont traités différemment. Illustrant cette affirmation, M. Hébert a précisé que le journalier d'Arvida gagne \$1.50 l'heure tandis que celui de Shipshaw ne retire que \$1.17.

M. Hébert a également rappelé que le contrat unique est en vigueur à Kitimat et que les négocia-

tions se font en même temps pour les employés de l'aluminerie de Kitimat, les débardeurs de Kitimat, les employés du pouvoir électrique de Kémano situé à 40 milles de Kitimat. Par ailleurs, la fondatrice de l'Aluminum Ltd, l'Alcoa américaine est assujettie à un contrat unique aux Etats-Unis.

Après avoir traité des autres demandes comme les droits de la gérance, l'ancienneté, l'arbitrage des griefs, M. Hébert traita ensuite de la situation financière de la compagnie. L'orateur fit ensuite comprendre au moyen de comparaisons avec les salaires payés dans d'autres entreprises canadiennes pour démontrer que l'Alcan qui est une entreprise plus prospère que les autres entreprises canadiennes paie néanmoins des salaires inférieurs bien qu'elle ait bénéficié de nombreux privilèges de la part des gouvernements fédéral et provincial.

Le congrès a adopté une résolution demandant à la CTCC de publier une édition spéciale du journal Le Travail donnant tous les détails des demandes syndicales avec les explications nécessaires pour en justifier le bien-fondé.

## Au congrès de la Fédération de la Métallurgie



Son Excellence Mgr Marius Paré, évêque auxiliaire de Chicoutimi, donnant la main à M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, lors du congrès de cet organisme, il y a deux semaines à Jonquière. Sur la photo, on remarque M. l'abbé Bergeron, aumônier du Conseil régional; M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier de la Fédération; M. Adrien Plourde, président de la Fédération, M. Jacques Dion, trésorier de la Fédération, et M. Philippe Lepage de Sorel, vice-président.

### Au congrès de la Métallurgie

# Un plan d'ensemble pour rendre l'organisation syndicale plus efficace

L'organisateur de la Fédération de la Métallurgie, M. Raymond Parent, a fait porter son rapport sur les lacunes que l'on rencontre actuellement dans l'organisation syndicale et il a analysé plusieurs difficultés que l'on rencontre dans nos structures et dans le monde extérieur qui viennent empêcher une plus grande participation des ouvriers à l'action syndicale.

Il a déclaré que l'administration financière prend trop de temps dans nos assemblées syndicales et que les problèmes professionnels sont trop souvent négligés.

Il a préconisé la décentralisation des responsabilités, la formation de nombreux comités permanents ainsi que la création d'un corps institutionnel entre l'exécutif syndical et l'assemblée générale.

Analysant cet exposé, le congrès a adopté les recommandations du comité à ce sujet qui se lisent comme suit:

- 1—L'étude d'un projet de constitution qui ferait porter davantage, les responsabilités des officiers sur la vie syndicale plutôt que sur l'administration.
- 2—Que tous les syndicats étudient l'opportunité d'avoir des délégués de département ou des responsables qu'ils soient reconnus par la convention ou non.
- 3—Que les syndicats envisagent l'opportunité de modifier les ordres du jour des assemblées générales pour donner plus d'importance aux problèmes syndicaux.
- 4—Qu'ils envisagent la possibilité d'augmenter l'efficacité syn-

dicale par la création de comités spéciaux permanents, tel que le suggère l'organisateur dans son rapport.

- 5—Votre comité recommande aux syndicats quelque peu considérables la formation d'un conseil syndical permanent qui serait l'organisme dé-

libératif entre l'exécutif et l'assemblée générale.

- 6—Que cette constitution prévoie un mode d'élection qui permette à tous les syndiqués de s'exprimer de telle façon que tous les départements de l'usine soient mieux représentés.

### QUEBEC

## M. Dollard Barrette, "membre honoraire" du Conseil central

Lors de son assemblée régulière du 2 juillet dernier, le Conseil central de Québec a décerné le titre de "membre honoraire" du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec à M. Dollard Barrette, l'un des pionniers du syndicalisme dans la région.

L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec qui a formulé cette requête au Conseil central, a souligné que M. Barrette était membre de ce syndicat depuis 43 ans.

Le Conseil central, par ailleurs, a voulu souligner l'assiduité de M. Barrette aux assemblées de cet organisme ainsi que son attachement au syndicalisme chrétien.

Voici le texte de la lettre que M. Maurice Dussault, secrétaire-correspondant du Conseil central, faisait parvenir à M. Barrette, le 3 juillet dernier:

J'ai l'insigne honneur de vous faire part que, lors de notre assemblée régulière du 2 juillet 1957, les délégués ont appuyé à l'unanimité une résolution vous décernant le titre de "membre honoraire" du Conseil

Central des Syndicats Catholiques de Québec.

L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec, qui a formulé cette requête en votre faveur, a tenu à souligner que vous étiez membre de cette Union depuis quarante-trois ans, en plus d'être officier dudit syndicat jusqu'au 25 avril dernier.

Par ailleurs, le Conseil Central tient à souligner votre assiduité aux assemblées dudit Conseil et à reconnaître votre attachement et votre fidélité au syndicalisme chrétien; et c'est encore trop peu récompenser votre mérite que de vous nommer "membre honoraire".

Dans l'attente d'une autre occasion pour vous témoigner comme il convient notre marque d'estime comme pionnier du syndicalisme chrétien, veuillez nous croire.

**CHAQUE SYNDIQUE PORTE LE BOUTON-INSIGNE**

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

## La Fédération du Commerce prend position sur les réformes de structures

### ELLE VOTE \$9,000 POUR AIDER LES GREVISTES D'ARVIDA

Le congrès de la Fédération nationale catholique des employés du commerce, (C.T.C.C.), tenu à Rimouski, les 7 et 8 juillet, s'est terminé par l'élection des officiers de cet organisme.

Le Comité exécutif de la Fédération du Commerce, pour les prochains douze mois, sera composé de MM. H.-P. Auger, président élu; Léon Beaulieu, 1er vice-président, réélu; Marcel Lanouette, 2e vice-président, élu; Maurice Dussault, secrétaire, réélu; Marcel Brousseau, assistant-secrétaire, réélu; Théo Langlois, trésorier, élu; Mlle Gisèle Plante, assistante-trésorière, élue. L'aumônier de la Fédération est M. l'abbé Aurèle Ouellet.

Monsieur Lucien Dorion, qui occupait le poste de président de la Fédération du Commerce depuis une dizaine d'années, et le trésorier sortant de charge, M. Ernest Vidal, membre fondateur de la Fédération ont tous deux reçu une marque tangible de reconnaissance de la part des congressistes. En outre, M. Lucien Dorion a été nommé président honoraire de cet organisme.

Le Congrès a aussi signalé les bons offices de M. Louis-Philippe DeRoy, qui a occupé durant deux ans le poste de premier vice-président de la Fédération du Commerce, et qui prit des rôles de cette organisation durant les derniers six mois, alors que M. Lucien Dorion assumait la charge de directeur de la campagne de souscriptions du grand Séminaire de Québec, dont le succès est connu de tous.

La Fédération du Commerce comprenant l'importance de l'enjeu de la grève de l'Aluminium d'Arvida, a souscrit \$9,000.00 pour soutenir ces travailleurs. Le Congrès a ratifié une première souscription de \$3,000.00 du Comité Exécutif et il a voté une seconde souscription double de la première, soit \$6,000.00.

La Fédération a affilié le nouveau Syndicat national des Employés du Commerce de Saint-Jean, lequel groupe également les employés de la ville soeur d'Iberville.

Le Congrès a aussi étudié les moyens à prendre pour corriger certaines anomalies dans l'application de la Loi des Relations Ouvrières, particulièrement en ce qui regarde les décisions incohérentes de la Commission de Relations Ouvrières.

Au cours d'un banquet servi au "Bec Fin", à Ste-Luce-sur-Mer, M. Elzéar Côté, maire de Rimouski, a honoré les congressistes de

sa présence. M. Maurice Ouellet, président du Syndicat des Employés du Commerce agissait comme maître de cérémonie.

Voici la position prise par le Congrès de la Fédération du Commerce en matière de réformes des structures préconisées par la C.T.C.C.:

- Notre Fédération croit que des réformes de structures s'imposent dans la C.T.C.C.
- Notre Fédération admet que l'éparpillement per capita ne peut être continué, si l'on veut rendre service efficacement aux travailleurs;
- Notre Fédération est en faveur du maintien des Fédérations avec un per capita normal obligatoire provenant des syndicats;
- Notre Fédération est en faveur de l'unification des services par la C.T.C.C., mais à la condition qu'il y ait un Conseil d'Administration des Fonds formé de cinq membres élus par le congrès, incluant ex-officio le président général et le trésorier de la C.T.C.C. Ce Conseil aurait des pouvoirs distincts et souverains et ses décisions ne pourraient être renversées que par un vote des deux-tiers (2/3) des voix du Bureau confédéral.
- Notre Fédération demande que dans l'unification des services par la C.T.C.C. il soit prévu que les services d'agent d'affaires pourront être unifiés par la C.T.C.C., sur demande des syndicats intéressés.
- Notre Fédération maintient la décision de son dernier Congrès (1956), à savoir: que les corps affiliés aient liberté d'accepter ou de rejeter tout libéré que la C.T.C.C. pourrait lui proposer.



Lors de son congrès annuel tenu la semaine dernière à Rimouski, la Fédération Nationale des Employés du Commerce a voté un prêt de \$9,000 au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC pour soutenir les travailleurs de l'Aluminium. Sur la photo, on remarque, de gauche à droite, MM. L.-P. De Roy, Lucien Dorion, Ernest Vidal, Louis-Philippe Boily, Théo. Langlois et Maurice Dussault.

## A travail égal, salaire égal, pour les employés du commerce

La Fédération des Employés du Commerce, lors de son congrès tenu à Rimouski, dimanche et lundi, les 7 et 8 juillet, a décidé de rendre publique son attitude touchant le salaire égal, à travail égal. Ce principe est établi chez Dupuis Frères, de Montréal, depuis cinq ans. Voici le texte de cette déclaration:

"La Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce (CTCC), se déclare favorable au principe du salaire égal aux femmes à travail égal aux hommes dans le domaine du commerce;

"Les deux-tiers (2/3) des employés de magasins de gros et de détail, membres des syndicats affiliés à la Fédération du Commerce, sont des femmes accomplissant des fonctions de commis à la vente ou de commis de bureau, de comptables ou de secrétaire et souvent même des fonctions d'un rang plus élevé;

"Les conventions collectives de travail qui régissent les employés du commerce à travers la province, contiennent presque toutes des échelles inférieures de salaires pour les femmes, alors que le travail accompli par celles-ci est souvent le même que le travail accompli par les hommes;

"Il y aurait donc beaucoup à faire dans le secteur du commerce pour appliquer la politique du salaire égal aux femmes qui accomplissent un travail égal aux hommes;

"C'est pourquoi la Fédération du Commerce n'hésite pas à se faire le porte-parole des employés féminins qu'elle représente pour revendiquer en leur nom cette mesure de justice.

"Les Syndicats affiliés à la Fédération du Commerce devront dans leurs négociations futures négocier sur le principe de TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL.

"Quant aux employés mascu-

lins, la Fédération du Commerce tient à souligner que la reconnaissance du salaire égal à travail égal est une garantie pour eux du maintien de leur emploi, car à rendement égal, les employeurs n'auront plus le prétexte d'une main-d'oeuvre féminine à meilleur marché pour congédier les hommes à leur emploi."

### COATICOOK

M. Gérard Comtois a été réélu président du Syndicat des employés de la Penman de Coaticook à la suite des élections annuelles qui ont eu lieu sous la présidence de M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires de Sherbrooke.

Les autres membres de la direction, élus au cours de cette assemblée, sont MM. Fernand Comtois, trésorier, et Jean-Nil Caron, secrétaire.

M. l'abbé Gérard Thibeault, aumônier du Conseil central de Sherbrooke, assistait également à cette assemblée.

Le Syndicat de la Penman, en vue de venir en aide aux grévistes de l'Aluminium Co. d'Arvida, a convenu de faire un prêt au montant de \$2,000 à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement, un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

### La Fédération...

(Suite de la page 3)

solution, parce que les décisions sont complexes.

"Jusqu'ici, dit-il, notre Fédération n'a pas trop insisté pour réclamer le droit de grève qui fut enlevé aux employés des corporations municipales et scolaires en 1944. Nous n'avons pas l'intention de réclamer cette année le rétablissement de ce droit, il ne faudra pas que de pareilles décisions se présentent bien souvent pour nous porter à réclamer ce droit avec beaucoup de force.

#### Les entrepreneurs

Les congressistes ont également adopté une résolution amendant la constitution de leur fédération de façon à couvrir les employés des entrepreneurs qui exécutent des contrats pour les comités des corporations municipales et scolaires.

Dans ses remarques, M. Bélanger a déclaré que si les entrepreneurs étaient obligés de payer les salaires et d'accorder les mêmes conditions de travail que les cités et villes, ces dernières trouveraient avantage à faire exécuter leurs travaux par leur personnel.

### Opposition à...

(Suite de la page 3)

raids contre un syndicat déjà organisé dans une centrale syndicale.

La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires veut se réserver le droit de faire des raids même dans les milieux où d'autres organisations existent déjà.

#### Le Fonds de défense

La Fédération a également adopté une résolution priant la CTCC de lui rembourser 50 p. 100 des cotisations versées par les syndicats des employés municipaux au Fonds de Défense professionnelle.

L'on sait qu'actuellement une ristourne de 15 p. 100 au maximum est versée à la Fédération pour défrayer certains arbitrages et certaines procédures légales. La Fédération voudrait que cette ristourne soit augmentée à 50 p. 100 et que les versements soient automatiques.

### St-Hyacinthe

Le Syndicat National de la Métallurgie de St-Hyacinthe élitait dernièrement les officiers suivants sous la présidence de M. Alphonse Caya, secrétaire du Conseil central: MM. Camille Blanchette, président; Jean-Paul St-Roché, vice-président; Georges Laprade, secrétaire-archiviste; Réal Gosselin, secrétaire-correspondant; Maurice Bachand, secrétaire-trésorier; Jean-Guy Lussier et Alcide Vanasse, directeurs et Réal Houle, sentinelle.

### St-Hyacinthe

Lors d'élections tenues sous la présidence de M. Georges Pate-naude, agent d'affaires du Conseil central de St-Hyacinthe, le Syndicat National Catholique du Vêtement Inc. élitait son exécutif pour l'année en cours. Ont été élus: Mmes Raymond Lorrain, présidente; Marie Rioux, vice-présidente; Marie-Paule Jubinville, secrétaire; Denise Dupré, trésorière; Madeleine Bienvenue, Cécile Phaneuf, Gabrielle Brûlé, Gisèle Ostiguy et Rita Al-laire, directrices.

#### Une question sur

#### l'assurance-chômage

Q.—Je suis en chômage depuis quelque temps et je retire des prestations d'assurance-chômage. Mon voisin, qui est malade, m'a offert \$10 par semaine pour faire des petits travaux dans sa cave. Si j'accepte cet emploi, pourrai-je continuer à retirer des prestations?

R.—La question de savoir si vous pourriez retirer des prestations tout en travaillant pour votre voisin dépend du nombre d'heures de travail, de la nature du travail, et ainsi de suite. Vous feriez bien de consulter votre bureau local à ce sujet, en donnant tous les détails. De toute façon, ne manquez pas de déclarer au bureau local tous les travaux que vous faites durant le temps où vous retirez des prestations, et tous vos gains.

# Hausse de 32 cents l'heure à la Dominion Oilcloth et Barry & Staines de Farnham

Les employés de la Dominion Oilcloth de Montréal et ceux de Barry & Staines de Farnham, viennent d'accepter les dernières offres des employeurs et d'ici la fin de la convention collective qui sera en vigueur, ils verront leurs heures de travail diminuées de 45 à 40 heures par semaine avec pleine compensation en plus de recevoir une augmentation de 16 cents l'heure pour porter leur salaire de base à \$1.54 l'heure au lieu de \$1.22 tel qu'il est actuellement.

C'est ce que vient d'annoncer M. Ivan Legault, aviseur technique de la Fédération des Travailleurs en Produits chimiques à laquelle ces deux syndicats sont affiliés.

L'entente acceptée par les deux syndicats met fin à des procédures d'arbitrage qui duraient depuis le 7 novembre 1956 dans le cas des employés de la Dominion Oilcloth.

#### Les heures de travail

La semaine de travail sera réduite de 45 à 40 heures pendant la durée de la convention. Dès la signature de la convention, la semaine de travail sera réduite de 1/4 heure avec pleine compensation, soit avec une augmentation de salaire de 4 cents l'heure; en même temps que la compensation, les travailleurs jouiront d'une augmentation additionnelle de 4 cents l'heure; à tous les 9 mois, il y aura une réduction de la semaine de travail de 1/4 heure avec pleine compensation ainsi qu'une augmentation de 4 cents l'heure, ce qui portera le salaire horaire de base à \$1.54 l'heure au mois d'octobre 1959 à juillet 1960. Il est à souligner que la première augmentation de 4 cents l'heure est rétroactive au mois de mars 1956, date de l'expiration de la convention précédente.

#### Les vacances

Le règlement intervenu prévoit également une troisième semaine de vacances après quinze années de service ainsi qu'une quatrième semaine de vacances à tous ceux qui auront accompli trente-cinq années au service de la compagnie au cours de la première année de la convention; par la suite, tous les employés ayant accompli trente années et plus au service de la compagnie auront droit à la quatrième semaine de vacances.

#### L'évaluation des tâches

Les primes d'équipe ont été augmentées de 1 cent l'heure et seront désormais de 5 et de 8 cents l'heure. Par ailleurs, au cours des deux premiers mois de la convention collective, la compagnie remettra au syndicat une classification des tâches et cette classification pourra faire l'objet de négociations et de réajustements.

Cette entente met fin à un différend qui avait débuté en mars 1956 alors que des négociations directes avaient été entamées entre les parties. Le tribunal d'arbitrage qui avait entendu les parties n'avait pas encore rendu sa sentence quand les négociations directes avaient repris entre le syndicat et la compagnie.



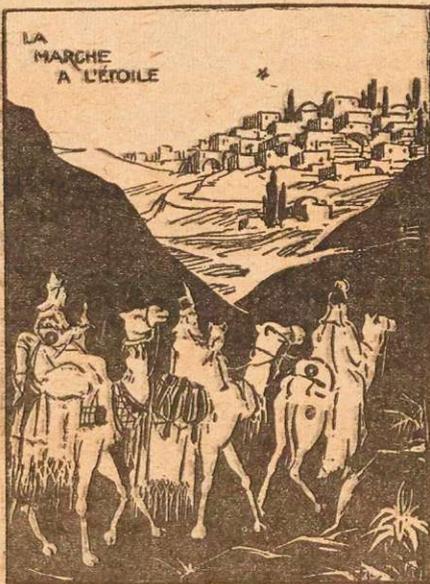
Texte inspiré du Père THIVOLLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 9

Images de MARIE PIGNAL



1. Hérode, roi des Juifs sous le contrôle de Rome, apprenant l'arrivée des Mages et le but de leur voyage, est pris d'une grande inquiétude. Quel est ce roi des Juifs qui vient de naître? Quel rival se prépare? Il convoque en secret les voyageurs pour avoir des détails. — Allez, leur dit-il hypocritement, informez-vous exactement et revenez me le dire afin que j'aie moi aussi l'adorer...



2. Les Mages se remettent en route et l'étoile qu'ils avaient vue en Orient brille à nouveau; elle les guide jusqu'à Bethléem et s'arrête au-dessus de la petite maison où Marie et Joseph se sont installés, car ils ne pouvaient rester dans la grotte, exposés au froid avec le fragile petit bébé.



3. Le cortège des Mages dut faire beaucoup d'effort dans les petites rues montantes mais vides; aussi les Mages envoient chercher de Bethléem sans doute. Tous les gens, sur le pas de leur porte, regardent bouche bée cette riche caravane. Voici la maison où habite Marie. Les Mages entrent et se prosternent devant l'Enfant divin.



4. En Orient, un visiteur n'arrive pas en tous temps, de l'encens parfum de prix, de la myrrhe, qu'ils offrent à l'enfant.

JOLIETTE

# Procédure dictatoriale d'un échevin de la Cité

## Attitude condamnée par le congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires à Québec

Le Syndicat des employés municipaux de Joliette vient d'autoriser la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada de prendre les procédures nécessaires en vue de faire respecter la convention collective de travail, de porter plainte à ce sujet auprès de la Commission des relations ouvrières et de mettre la Cité en demeure de respecter ses engagements.

Par ailleurs, le congrès de la Fédération des Employés municipaux et scolaires tenu à Québec en fin de semaine dernière, a vigoureusement dénoncé cette attitude et il a adressé un télégramme de protestation auprès des autorités municipales de Joliette à ce sujet.

### La convention

Le Syndicat catholique et national des Employés municipaux qui groupe les employés manuels de la Cité de Joliette signait en décembre '56 une convention collective de travail avec la Cité.

L'Article 17 de cette convention prévoit la formation d'un comité de 6 membres dont 3 nommés par la Cité et 3 par le syndicat.

Ce comité, chargé d'assurer l'application de la Convention, prévoit que le président de ce dit comité est nommé pour deux mois et que cette charge est alternative tous les 2 mois entre un représentant du Syndicat et de la Cité.

Ce comité a TOUS les POUVOIRS accordés par la Loi. TOUTES les questions sont DÉCIDÉES à la MAJORITE des membres du comité PRESENTS à une session et ses décisions sont exécutoires immédiatement.

### Refus du président

À la suite d'une discussion sur un grief soumis par le syndicat, un représentant du syndicat proposa, secondé par un autre représentant syndical, que l'ouvrier qui avait porté plainte reçoive son salaire perdu et soit réinstallé dans sa position.

En amendement, un échevin proposa, secondé par un autre échevin, que le grief soit rejeté parce que tardif et que de plus l'employé concerné n'était plus à l'emploi de la Cité.

Aucune décision de la part des membres du comité ne fut prise, à cause de l'entêtement du président du comité, M. Maurice Beaudry, à refuser de demander le vote aux membres du comité légalement constitué; causant par ce geste un préjudice à l'employé concerné et bâillonnant par le fait même tous les autres membres du comité.

Aucune décision n'ayant été prise par un vote, comme le veut la convention de travail, il est difficile de savoir si le grief est gagné ou perdu et évidemment on ne peut aller en arbitrage avec un grief qui n'est ni gagné ni perdu. Pour pouvoir constituer un tribunal d'arbitrage il faut une DECISION favorable ou non au syndicat mais il en faut une.

Devant ce fait brutal, M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés municipaux, s'objecta à une telle façon de procéder et s'est dit bouleversé de voir une telle décision de la part d'un échevin d'une ville comme Joliette qui devrait donner l'exemple dans le domaine des relations ouvrières patronales et surtout respecter les clauses d'un contrat de travail.

Malgré ce plaidoyer, M. Maurice Beaudry maintint sa décision de refuser le vote aux membres du comité et M. Bélanger se retira en signe de protestation.

Il était à prévoir que le Syndicat ne laisserait pas l'affaire à un tel point mort.

Les membres du Comité exécutif du Syndicat se sont réunis en assemblée spéciale et ont discuté de la manière dont les griefs soumis ont été reçus par certains membres du Comité des Relations ouvrières.

Après explications données par M. René Bélanger, président de la Fédération, et Noël Locas, agent d'affaires extérieur du Syndicat, il fut proposé, secondé et appuyé à l'unanimité que—

1—La Fédération des Employés municipaux et ses procureurs soient autorisés à prendre les procédures nécessaires afin de forcer le président de la Commission des Relations ouvrières de la Cité, à exécuter les stipulations de la convention collective de travail relativement à la procédure à suivre pour décider des questions soumises à ladite convention.

2—De porter plainte à la Commission des Relations ouvrières de la province de Québec et de la prier de faire exécuter la sentence arbitrale rendue le 19 décembre 1956 par le juge Aimé Chassé.

3—De mettre la Cité de Joliette en demeure de donner les instructions nécessaires au président du Comité des Relations ouvrières de la Cité, en l'occurrence représentant de la Cité, d'exécuter sans retard, le deuxième paragraphe de l'article 17 de la sentence arbitrale rendue le 19 décembre 1956 par un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Aimé Chassé relativement à l'obligation d'une décision par vote sur toutes les questions soumises.

### Une question sur l'assurance-chômage

Q. J'ai versé des contributions au régime d'assurance-chômage pendant neuf années et j'ai touché des prestations pendant huit mois. J'aimerais savoir combien longtemps je pourrai continuer de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

R. La période maximum durant laquelle des prestations sont payables en vertu de la nouvelle Loi est de 36 semaines. Cependant, si le montant des prestations auxquelles vous auriez droit vous ayez été en chômage à cette date, est plus élevé que celui que vous toucherez au cours des 36 semaines en vertu de la nouvelle Loi, cette période de 36 semaines peut être prolongée du montant de la différence jusqu'à un maximum de 51 semaines en tout.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Début des négociations

Au moment d'aller sous presse, nous avons été informés par des représentants syndicaux que les négociations entre l'Union et la Canadian Vickers doivent débuter mardi, le 16 juillet. Dans une prochaine édition, nous vous ferons part des demandes syndicales et du progrès des négociations à mesure qu'elles se dérouleront.

### Le Baffin en détresse

Le navire hydrographique, le Baffin, construit au coût de \$4,000,000, dans les chantiers de la Canadian Vickers, s'est échoué la semaine dernière sur une île sablonneuse à l'embouchure de la rivière LaHave, en Nouvelle-Ecosse. On attribue la cause de l'accident à l'épaisse brume qui couvrait les parages. Au moment de l'accident, le personnel du Baffin étudiait les principaux dangers que les navires rencontrent dans cette région.

Après avoir été tiré de sa position précaire, le Baffin a pu

regagner les chantiers d'Halifax où il est entré en cale-sèche pour réparations à la coque.

### Une mauvaise adresse

L'incident qui suit montre bien comment il est important que les employés préviennent la compagnie et l'Union, de leur nouvelle adresse. Dernièrement, un employé qui subissait un accident sur les chantiers, avait oublié de prévenir la compagnie de sa nouvelle adresse et de son nouveau numéro de téléphone. Ce n'est que plusieurs heures plus tard que l'on réussit à découvrir l'adresse de cet employé et à prévenir sa famille.

### Avis aux nouveaux membres

Pour recevoir votre copie de journal Le Travail, vous devez signer la carte spéciale à cet effet au local de l'Union. Maintenant que les négociations sont en cours, il est important de suivre leur marche et de connaître, entre les assemblées, les résultats de ces rencontres. Le journal tâchera de vous tenir au courant de ces développements.

## MONTREAL

# City Workers Draw Retroactive Pay

White collar employees of the City of Montreal who are members of the National Union of municipal Employees of Montreal CCCL, drew their retroactive pay last week.

The retroactivity dates back from last December 1 when the collective labor agreement was signed between the union and the City of Montreal Administration. The workers were awarded an 8 per cent hourly wage boost following a decision handed down by an arbitration board presided over by Judge Pascal Lachapelle last April 27.

The retroactivity will cost the City \$521,614.45 of which \$494,941.55 went for salary hikes and \$36,672.90 towards the employees' pension fund.

At the time of the arbitration sentence Pierre DesMarais, president of the City of Montreal Executive Committee said while he disagreed personally with the decision he was willing to accept the board's ruling.

# Company Association Loses 8 Certifications

A decision handed down by the Quebec Labor Relations Board has cancelled eight certifications which have been in force for three years.

The secretary of the Labor Relations Board has advised the Patronal Association of Shoe Manufacturers that mandates for company associations to represent the workers have been revoked.

The firms in question are Albert Laliberté, Ludger Duchesne, John Ritchie Shoe Company, La Salle Slippers, L. M. Packard Shoe Company and Grand'Mère Shoe Company.

The decision of the Quebec Labor Relations Board was the outcome of representations made by the Shoe and Leather Federation and affiliated Unions which were interested to the matter.

Mr. Adalbert April, president of the Shoe and Leather Federation said that the recall of certifications was due to the Patronal Association refusing to sign collective labor agreements which contained clauses covering Union security for the shoe workers.

## ASSURANCE-GROUPE



Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE  
ASSURANCE-VIE  
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS :



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron  
Québec

333 Est, rue Craig  
Montréal

RECOMMANDES PAR LA C.T.C.C.

## MONTREAL

# Dominion Oilcloth Workers Win 24 Cents Hourly Boost

After many months of negotiations a three-year collective labor agreement went into effect last Monday between the Dominion Oilcloth Company of Montreal and the National Union of Linoleum Workers of Montreal, CCCL.

The signing of the new labor agreement means that over 865 employees will benefit by many new advantages in salaries and working conditions.

The union has announced that the present 45-hour week will be scaled down to 40 hours in four progressive reductions over the three-

year contract period.

Maintenance of salaries are assured at each reduction in working hours, plus an increase of four cents an hour.

This will mean a general increase of 16 cents an hour in the salary rate during the life of the present labor contract.

Minimum basic rate for male employees becomes \$1.29 an hour after 6 months service, rising to \$1.53 in the last nine months of the agreement.

Vacations will be increased to three weeks after 15 years of service, and four weeks after 25 years, starting next summer.

## ARVIDA STRIKE

## Halted Negotiations Resumed On Monday

We have been informed by Union officials that following last week's daily meetings held between the Aluminum Company of Canada and the National Metal Trades Federation, CCCL, and the Provincial Minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette, both parties agreed by mutual consent to pull out of negotiations last week-end and to resume parleys on a new scale on Monday of this week.

As this news broke too late to meet our deadline, readers will be given complete details and results of the newly resumed negotiations in next week's issue of "Le Travail".

## Minister Hopes For Settlement

Following meetings between the National Metal Trades Federation CCCL and the Aluminum Company of Canada for the settlement of the two-month old strike of the aluminum workers who are employed in the Company's Arvida smelting plant, the Labor Minister of the Province of Quebec issued a statement to the press last week in which he declared that he had high hopes of the strike being settled soon.

It is understood, according to information which we received that agreement on one clause of the contract was reached and found acceptable to both union and company.

This clause would be applicable to all plants of the Aluminum Company in the Province of Quebec.

A union representative has told us that company spokesmen declared they were authorized to negotiate for all company affiliates in the Province.

## Unanimous Strike Vote Polled

In the meanwhile, the National Employees' Union of Alma-Jonquiere have taken a strike vote of which 99 percent of the membership voted in favor of strike action and at the same meeting authorized the National Metal Trades Federation CCCL to call a strike at the opportune time.

Everything indicates that following the result of the strike vote that all affiliates of the Aluminum Company of Canada will be strike-bound at Shawinigan Falls, Shipshaw and Isle Maligne, as well as railway employees who are working for company-owned railways.

## SHAWINIGAN FALLS

## Carrier Strike Ends In Victory For Union

After a work stoppage which started on March 1 1957, the autobus drivers and shop mechanics employed by Carrier et Freres have won a signal victory through their determination to obtain their just rights.

They have obtained recognition of their Employees' Association and the re-hiring of three employees whom the company had fired.

The strike which lasted almost five months paralyzed the transportation services of Shawinigan Falls.

An agreement was signed between the Employees' Association and the company the third of this month and paves the way for the opening of negotiations for the signing of a collective labor agreement.

As will be recalled the employees quit their jobs on March 1 when the company refused to recognize the Association and refused to re-hire three employees who had been fired from their jobs by the company.

After the strike began Carrier et Freres fired all their personnel but failed in their attempt to reorganize their services when the population of Shawinigan Falls prevented the operation of company buses by non-union labor. At this stage

of the dispute de Quebec Labor Relations Board refused to grant certification to the Employees' Association claiming the work stoppage was illegal.

The new agreement also provides that all employees will retain their seniority upon being re-hired and that the company will not hire any new workers who do not belong to the Association.

Negotiations for the signing of a labor agreement will begin ten days after the agreement was reached.

And finally the company has agreed that working conditions will remain the same as when the strike started, unless changes are agreed upon by both company and union.

All legal proceedings which were taken by the company against the employees will be dropped.



# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

## Opening of negotiations

As we go to press we have been advised by union officials that negotiations for the renewal of our collective labor agreement with Canadian Vickers would begin on Tuesday July 16.

This column intends to keep its readers fully advised of the progress made during these meetings with company.

## Gestapo tactics again!

Workers in yard and shops are up in arms against the undercover tactics of a certain member of the Security Police of Canadian Vickers who is making a daily habit under guise of "doing his job" of annoying and preventing workers from performing their jobs.

And he claims his superiors clap him on the back for the insidious reports he turns in daily.

This individual met his Waterloo one morning last week in a corner cigar store when he ran into a worker he had reported and who suffered the loss of his job.

He was given a sound thrashing by the injured employee but figured the best and safest way was to lay down and "take it".

He should take a lesson to what happened the late and not lamented "little obnoxious creature". Remember?

## Baffin in distress

The \$4,000,000 hydrographic vessel, the Baffin, which was built by Canadian Vickers was beached last week on a sandy island at the mouth of Nova Scotia's LaHave River.

Workmen sealed off a compart-

ment so she could sail to Halifax to enter dry dock for repairs.

She grounded in a dense fog as she studied navigation hazards in the area. Two tugs helped dislodge her as the Baffin tugged with her own winches.

Water was being pumped from the ship at the rate of twenty tons an hour.

Officials said they hope the modern white-hulled ship will soon sail again.

## Wrong addresses

An incident occurred recently which shows that all employees should have their present addresses on file with both union and company.

A worker who suffered an injury and was sent to hospital for treatment did not have his present address and telephone number on his record with the result that his family did not learn of his accident until many hours after it happened.

We have many times appealed to our members to make sure they leave their actual address with company and union.

Please attend to this as soon as possible.

## Memo to new members

In order to be certain of receiving your weekly copy of Le Travail members are requested to sign the subscription card which the union office will gladly furnish you.

Now that negotiations have started it is more important than ever to get your union newspaper regularly.

In this way you are sure of keeping abreast with all developments that are due to take place in the future.

## CCCL SOLIDARITY FUND

## Over Half Of Objective Reached

The treasurer of the C.C.C.L. Union, Mr. J. Emile Hébert, has announced that as of July 12th, \$275,800.00 has been subscribed to the Defence Fund of the C.C.C.L. Union to aid the striking aluminum workers of Arvida.

While subscriptions are not as large as the first two weeks of the drive, it is encouraging to report that they are more numerous in the returns from the smaller locals.

This indicates that the campaign is heading for success in obtaining the goal set at \$500,000.00.



• JOB SECURITY  
• HIGHER WAGES  
• BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY SIGN UP TODAY!